

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 janvier 2016

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil seize

Le 18 janvier à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2016

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - David MENCÉ - Philippe RIGAUX - David MENARD, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Sarah HIDDENLEY

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. PAVE/Ad'AP ATTRIBUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE**

**Considérant** la délibération du 8 juin 2015 relative à la convention de groupement de commandes pour la réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics communaux du Grand Auverné, avec les communes de la Meilleraye de Bretagne, Moisdon la Rivière, Issé, Soudan, Louisfert et Juigné les Moutiers,

**Considérant** les résultats de la consultation annexés à la présente délibération,

Il est proposé de retenir l'entreprise ACCESMETRIE de LA ROQUE D'ANTHERON (13) pour un montant global de 39 674,40€ TTC auquel s'ajoutent 2942,69€ de frais d'insertion d'appel d'offre.

Pour la commune du Grand Auverné, les montants de prestations seraient les suivants :

assistance	€/HT	€/TTC
PAVE	750,00	
diagnostic ERP/Ad'AP	2587,00	
Total mission	3337,00	<b>4004,40</b>
frais d'insertion		<b>297,01</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ❖ Décide d'entériner la proposition de la commission d'ouverture des plis et de retenir la société ACCESMETRIE de LA ROQUE D'ANTHERON pour un montant de prestation de 4004,40€ TTC.
- ❖ Dit que l'opération initialement inscrite au budget pour 2800€, sera majorée au BP 2016 pour prendre en compte cette dépense augmentée dès frais d'insertion.
- ❖ Donne mandat à Monsieur le maire pour la signature de l'acte d'engagement et de tous les documents relatifs à ces diagnostics.

**3. ASSAINISSEMENT : ITV CONTROLE DES RESEAUX EU ET EP .**

M le maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux devis concernant l'inspection des réseaux d'eaux usées et pluviales qu'il convient de programmer avant de lancer les travaux d'aménagement prévus :

- rue St Christophe, Petit St Christophe et rue du Bois, ainsi qu'en entrée d'agglomération,
- sur les RD2 et RD14.

<b>Propositions Inspections Télévisées</b>	<b>€/HT</b>	<b>€/TTC</b>
TECNILAB (sans hydro curage)	6 480,00	7776,00
VEOLIA (hydro curage compris)	7 121,74	8546,09

**Considérant** la convention passée avec VEOLIA pour la surveillance et l'entretien des installations de pompage et de collecte des eaux usées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2018,

**Considérant** : -que ce contrôle ITV est complémentaire aux services de VEOLIA,  
-qu'il nécessite un hydro curage et le traitement des boues,  
-que VEOLIA pourrait intervenir dès février prochain,

La commission voirie/assainissement propose d'accepter le devis de VEOLIA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ❖ Décide de retenir VEOLIA eau pour la prestation d'inspection vidéo des réseaux et curages préalables tels que présentés ci-dessus.
- ❖ Dit que l'opération sera inscrite aux budgets 2016.
- ❖ Donne mandat à Monsieur le maire pour la signature de l'acte d'engagement.

**4. OUVERTURE DU BATIMENT 15 RUE DE LA BARRE DAVID EN « POLE D'ACTIVITES ARTISANALES ».**

Mr la maire donne lecture du courrier de l'EURL atelier MODULO, (menuiseries, agencements) du Grand Auverné arrivé en mairie le 8 janvier 2016. Il s'agit d'une demande pour louer une partie de l'ancien bâtiment Terrena qui présente l'intérêt d'offrir une surface et un volume adapté à ses activités.

Il souhaiterait disposer de la partie ouest du bâtiment d'une surface de 312 m<sup>2</sup> dès le mois de mai prochain.

Sachant :

- que la commission bâtiments communaux réunie le 7 janvier dernier a relevé différents travaux à effectuer dans ce bâtiment afin qu'il puisse être mis en location,
- qu'il s'agit en priorité de travaux de couverture et d'électricité pour lesquels deux devis respectifs sont arrivés en mairie.
- que le conseil municipal émet le souhait d'obtenir des devis concurrents avant de prendre une décision concernant ces travaux.

Il est proposé de répondre favorablement à l'atelier MODULO pour une location qui débiterait le 2 mai 2015 et s'établirait à 500 € nets.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ❖ Décide l'ouverture du bâtiment 15 rue de la Barre David en « pôle d'activités artisanales »
- ❖ Accepte la demande de l'atelier MODULO pour la location de la partie ouest du bâtiment, soit 312 m<sup>2</sup> pour le prix de 500€ nets à partir du 2 mai 2016.

**5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA SALLE DU 1ER ETAGE DE LA MAIRIE**

Mr la maire donne lecture du courrier de l'AJA Association des Jeunes Alvernes, arrivé en mairie le 8 décembre 2015, sollicitant l'ouverture d'un foyer des jeunes dans la commune.

L'AJA souhaiterait disposer d'un local pour concrétiser ses projets.

la commission bâtiments communaux propose de mettre à disposition la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, sous réserve de la signature d'une convention dont le projet est soumis à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention :**

- ❖ Approuve la convention de mise à disposition de la salle du 1er étage de la mairie à l'AJA à compter du 1er février 2016 pour 3 mois avec reconduction.
- ❖ Donne mandat à M le maire pour signature de la convention qui restera annexée à cette délibération.

**6. ACQUISITION 12 GRANDE RUE.**

Suite au différents échanges déjà soumis en conseil municipal depuis plus d'une année, M le maire donne lecture des confirmations écrites des conjoints MARCETEAU pour la vente de leur bien, une maison et un ancien atelier de forge et une cour d'une surface totale de 375 m<sup>2</sup>, cadastré A 1076, pour 15000€ nets vendeur.

Considérant que ce bien sis 12 Grande Rue, présente l'intérêt d'être situé à proximité du futur commerce « boulangerie-épicerie » M le maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'intérêt de son acquisition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ❖ Décide de l'acquisition du bien cadastré A1076 pour 15 000€ nets vendeur.
- ❖ Dit que l'acquisition et les frais seront inscrits au budget 2016.
- ❖ Donne mandat à M le maire pour la signature de l'acte.

**7. DERNIERES DECISIONS.**

Néant

## 8. AFFAIRES DIVERSES

**Comité de pilotage Habitat pour la CCC**, chargé notamment du suivi des actions du PLH, de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Partenarial de gestion de la demande Locative Sociale ainsi que des questions plus générales liées à l'habitat : Madame Marie-France JOLY a été désignée pour représenter la commune.

**Travaux 4 Grande Rue**, en attente de devis concurrents pour changement des portes et fenêtres.

**Boulangerie-épicerie/financement** : la demande de financement DETR (120 000€) a été rejetée, les catégories d'opérations pouvant être subventionnées étant redéfinies tous les ans au mois d'octobre pour l'année suivante, la catégorie sollicitée « développement économique » intégrait les activités de proximité en 2015 mais plus en 2016, seules les opérations d'aménagement de zones d'activités – pépinières ou hôtels d'entreprises peuvent être éligibles en 2016...

Etude d'un possible financement des travaux liés à l'énergie par le biais de la CCC dans le cadre de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » qui sera signée en 2016 avec l'état.

A ce jour, aucune réponse pour la demande de financement FDSC auprès du département, le dossier ayant juste été complété au 31 décembre 2015 avec un projet de bail établi par Me Hunault et la transmission des candidatures reçues en mairie.

A noter que par courrier du 22 décembre 2015, M Bernard DOUAUD et Mme Catherine CIRON informaient que le conseil départemental de Loire Atlantique avait examiné son budget primitif pour 2016 et décidé qu'**aucun nouveau projet ne serait financé en 2016**.

Enfin, compte tenu de ce qui précède, il est convenu de solliciter en plus une enveloppe parlementaire.

**Boulangerie-épicerie/recrutement** : 3 candidatures sont étudiées. Une visite est prévue en février.

**Entrées d'agglomération/financements** : un dossier de demande de DETR (70705€) au titre des opérations de travaux de voiries été déposé en complément du dossier FDSC au département (60605€).

**Agendas : Réunion publique le vendredi 4 mars 2016 à 20H salle multifonctions pour la présentation des projets municipaux 2016**, notamment *commerce boulangerie/épicerie et aménagement des entrées d'agglomération* (RD2 et RD14) avec plans.

**Conseil Municipal** : M David MENCE présente sa démission.

Séance levée à 21h40

A Le Grand-Auverné, le 26 janvier 2016  
Le Maire,  
Sébastien CROSSOUARD